



DEMANDE DE SUBVENTION EN LIGNE SUR E-PARTENAIRE

Annexe sur les critères d'aide aux manifestations et projets sportifs

Intérêt territorial

Le rayonnement de la manifestation est remarqué à l'échelle du territoire

- Compétition de niveau régional à national.
- Compétition sans délivrance de titre mais appartenant à un circuit régional à national (coupe, tournoi,...).
- Manifestation sportive récurrente et de renom régional.

Intérêt sportif

Ces manifestations de niveau national minimum sont inscrites dans les différents calendriers des fédérations.

- Championnats ou Coupes de France.
- Compétition appartenant à un circuit national officiel et de haut niveau (manche de Coupe de France par exemple),
- Compétitions ou manifestations récurrentes et de renom de niveau national à international (tournoi sport collectif, épreuve cycliste par étape,...).

Manifestations à fort intérêt médiatique, grands événements sportifs

Compétitions nationales ou internationales de référence, grands championnats (exemple Paris-Nice)

Ces manifestations sont organisées en relation avec les fédérations nationales et/ou internationales et doivent avoir un caractère événementiel de portée extra-départementale en valorisant l'image sportive et touristique départementale au-delà de ses frontières.

Projets de développement sportif

Actions favorisant la découverte, l'accès au plus grand nombre, les initiations sportives, le perfectionnement. Le rayonnement du projet est de niveau départemental.

- la pratique scolaire
- le soutien au sport nature par la mise en place d'actions territoriales.
- le développement du sport santé, famille, jeunes, nouveaux publics.
- le développement de la pratique handisport et l'aide à l'acquisition de matériel adapté.